

**G A R D**  
**CANTON De MARGUERITES**  
**CAISSARGUES**

**ARRETE DU MAIRE N° 2023-184**  
Encierros Hivernales

Le Maire de CAISSARGUES,

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU La loi modifiée n° 82.214 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, du Département et des Régions,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28 et R 414.4,

VU l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU la demande formulée par le club taurin Lou Saquetoun en date du 21 octobre 2023,

**CONSIDERANT** qu'afin d'éviter les accidents, la circulation et le stationnement doivent être réglementés pendant les encierros hivernales dans les arènes du Labadou,

**ARRETE**

**ART. 1 :** La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits, hormis pour les organisateurs et les manadiers, entre **08h00 et 21h00** rue du Labadou dans son tronçon compris entre les rues de la Commanderie et de l'Abrivado, rue de l'Abrivado dans son tronçon compris entre les rues Saint-Jean et du Saquetoun, et rue du Saquetoun de son intersection avec les rues du Labadou et de l'Abrivado jusqu'au Monument aux Morts, **les dimanches 19 novembre, 03 décembre 2023, 07 janvier et le samedi 20 janvier 2024.**

**ART. 2 :** Une déviation pour tous les véhicules sera mise en place entre **09h00 et 20h00** par les rues de la Commanderie, Saint-Jean et de l'Abrivado et ce dans les deux sens de circulation.

**ART. 3 :** Toutes infractions au présent arrêté du Maire seront poursuivies suivant les lois et les règlements en vigueur.

**ART. 5 :** - Madame la Responsable des Services de la ville de Caissargues,  
- Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bouillargues,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la ville de Caissargues,  
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de la ville de Caissargues,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président du club taurin Lou Saquetoun,

Fait à Caissargues le 06 novembre 2023

Le Maire,  
Olivier FABREGOUL

